



ASSM HANDBALL SAISON 2024 /2025

Mail: assm.handball@gmail.com

Dossier d'informations, nous retourner la feuille des Autorisations et des PACKS.

CATEGORIES ET MONTANT DES COTISATIONS

Catégorie	Année de naissance	Tarif Pack Licence	Tarif Pack Sortie
Handfit	/	140 €	210 €
Sénior	2007 et +	180 €	250 €
Loisir	2007 et +	140 €	210€
U17	2008/2009	160 €	230 €
U15	2010/2011	160 €	230 €
U13	2012/2013	160 €	230 €
U11	2014/2015	140 €	210 €
U9	2016/2017	140 €	210 €
École de Hand	2018/2019	120 €	190 €
Baby hand	2020/2021	120 €	190 €

Vous pouvez régler votre cotisation soit par :

- CHEQUE (à l'ordre de l'ASSM Handball). Possibilité de payer en 1, 2 ou 3 fois. Inscrire au dos du chèque le nom, prénom et la catégorie du licencié.
- CB sur le site internet assmhandball.fr
- ESPECES (en 1 seule fois)
- COUPON SPORT & CHEQUE VACANCE & PASS'SPORT
- VIREMENT (nous demander le RIB du club)

Le règlement est à déposer dans la boîte aux lettres du gymnase dans une enveloppe nominative, ou à donner en main propre lors des journées de permanence. Aucune inscription ne sera validée sans la cotisation.

- **Pour une famille :**

Réduction de 20€ pour le 2ème inscrit, 30€ pour le 3ème et 40€ pour le 4ème.

A.S.S.M. HANDBALL

Place Alexis Maiffredi – 06670 SAINT-MARTIN-DU-VAR
N° SIRET : 818 706 988 00016

PROCEDURE POUR S'INSCRIRE

POUR UN RENOUELEMENT

1. Vous recevez un mail de la FFHB, pour renouveler votre licence : cliquer sur « Compléter le formulaire ».
2. Remplir PRECISEMENT le formulaire d'adhésion :
 - ⇒ Identité
 - ⇒ Adresse et contact
 - ⇒ Licence (bien cocher la bonne pratique, la pratique Loisir est uniquement pour les joueurs souhaitant intégrer la section Loisir Adultes non compétitive.)
 - Choix des activités
 - Ne pas oublier de **COCHER** l'assurance
 - Complémentaire à la licence
 - ⇒ Justificatifs :
 - Autorisation parentale pour les mineurs à compléter
 - Questionnaire de santé à compléter
 - Honorabilité obligatoire (pour les majeurs) à compléter
 - Carte d'identité à joindre
 - Certificat médical à joindre
 - ⇒ Validation :
 - Assurance : COCHER la souscription à l'assurance
 - Communication
 - Utilisation de l'image
 - Signature électronique
 - Données personnelles
 - Engagement général pour l'adhésion
3. Une fois toutes les informations remplies et les pièces jointes fournies, cliquer sur « PASSER A LA SIGNATURE ». Vous recevrez alors un mail ou sms pour signer votre licence électroniquement. Votre signature sera alors enregistrée sur tous les documents.
4. Vous recevrez alors à nouveau un mail de la FFHB confirmant la validation de votre licence.

POUR UNE CREATION

1. Envoyer par mail, à assm.handball@gmail.com, votre nom, prénom, date de naissance et adresse mail.
2. Vous recevrez alors ensuite un mail de la FFHB pour créer votre licence.
3. Même procédure que pour le renouvellement.

A.S.S.M. HANDBALL

Place Alexis Maiffredi – 06670 SAINT-MARTIN-DU-VAR
N° SIRET : 818 706 988 00016

REGLEMENT INTERIEUR

⇒ ENGAGEMENT DU LICENCIÉ :

Toute personne désirant adhérer à notre club s'engage à :

- S'entraîner régulièrement et à participer à toutes les compétitions;
- Arriver à l'heure aux entraînements et aux matchs, en cas de force majeure, prévenir impérativement l'entraîneur ;
- Avoir sa tenue de sport et bouteille d'eau ;
- S'interdire toutes contestations des décisions arbitrales ;
- Supporter l'intégralité des frais en cas de convocation en commission de discipline des instances Ligue, Comité ou Fédération ;
- Avoir un langage et un comportement correct envers toutes personnes ;
- S'interdire tout propos à caractère politique, religieux ou racistes ;
- Prendre soin des installations sportives et du matériel.

L'entraîneur ou le bureau directeur s'octroie le droit de congédier un licencié qui ne respectera pas le règlement de l'ASSM Handball.

⇒ ENGAGEMENT DU CLUB :

Le club mettra tout en œuvre pour que le licencié ait :

- Un éducateur et entraîneur de qualité ;
- Une tenue de match et du matériel de sport ;
- Des heures et des lieux d'entraînements convenables ;
- Une information rapide sur tous les événements le concernant.

⇒ ENGAGEMENT DES PARENTS :

Les parents permettront cette réalisation sportive en :

- Motivant leur enfant ;
- Lui donnant les moyens d'être présent à chaque événement (accompagnement aux matchs et aux tournois) ;
- Restant discret et respectueux lors des matchs et entraînements : ils ne devront prodiguer aucun conseil qui irait à l'encontre du travail de l'éducateur, ni remettre en question ou critiquer le choix ou la décision de l'entraîneur ;
- Lors de matchs officiels ou amicaux, respecter toutes décisions des arbitres officiant sur la compétition ;
- Demandant à tout moment un entretien avec l'éducateur ou un membre du bureau s'il le pense nécessaire.

A.S.S.M. HANDBALL

PLANNING ENTRAINEMENTS ASSM HB 2024 / 2025

Horaires	LUNDI		Horaires	MERCREDI		Horaires	JEUDI	Horaires	VENDREDI	
			13h30/15h	U9	U11M					
			15h/16h	PP U15 MIXTE CITY						
			16h/17h	BABY / ECOLE DE HAND						
17h/18h	U11M	U13M	17h/18h	U11F	U13F			17h/18h	U11F	U9
18h/19h	U15F		18h/19h15	U15F	U15M	18h30/20h	PP U17 MIXTE LIEU A DETERMINER	18h/19h15	U13F	U13M
19h/20h30	U17F / SENIOR F		19h15/20h30	U17M				19h15/20h30	U17M	U15M
20h30/22h	LOISIR / SENIOR M 2		20h30/22h	SENIOR M				20h30/22h	U17F / SENIOR F	

A.S.S.M. HANDBALL

Place Alexis Maiffredi – 06670 SAINT-MARTIN-DU-VAR
N° SIRET : 818 706 988 00016

